



## Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Monsieur Olivier DUSSOPT  
Secrétaire d'Etat en charge  
de la Fonction publique  
139, rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 1er avril 2020,

Objet : Plan de titularisation des personnels ouvriers des CROUS

Monsieur le Ministre,

La CGT vous a demandé par lettre du 26 septembre 2019 de prendre les dispositions permettant l'organisation d'une troisième session 2020 du plan de titularisation des personnels ouvriers des CROUS.

Votre réponse réelle a été une fin de non-recevoir, par l'intermédiaire d'un renvoi du sujet au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'une information donnée par ce ministère que le budget 2020 ne prévoit pas de troisième session, sauf à utiliser le projet de loi de finances rectificative de juillet 2020.

A la lueur de la crise du coronavirus, nous vous demandons de revoir votre point de vue et de prendre les décisions permettant l'organisation avant le 31 décembre 2020, date limite de mise en œuvre du protocole Sauvadet dans les établissements publics de l'Etat, d'une troisième session d'épreuves spécifiques de titularisation pour les personnels ouvriers des CROUS. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche nous affirme être favorable à l'organisation de cette session.

Dans les CROUS comme dans toute la société française, ce sont les personnels ouvriers qui assurent par leur présence physique la continuité des services indispensables. Ce sont aussi eux qui sont exclusivement concernés par la titularisation des personnels contractuels DAPOUS des CROUS, suite à la mise en œuvre du protocole du 4 mai 2017.

La CGT a toujours affirmé, contrairement à l'opinion de beaucoup et aux hypothèses de changement de statut des établissements, que les CROUS sont au centre du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, et que les missions publiques mises en œuvre par les personnels ouvriers justifient pleinement d'une titularisation dans le statut général des fonctionnaires.

Le moins qu'on puisse dire est que de ce point de vue l'actuelle pandémie remet l'ensemble des pendules à l'heure.

S'il est nécessaire d'avoir dans les CROUS un dialogue parfois très franc sur la définition des services indispensables, en particulier dans les centres régionaux, les personnels ouvriers contractuels et fonctionnaires montrent un souci exemplaire du service public. Les personnels de la restauration, aujourd'hui quasiment à l'arrêt, assurent par exemple sur la base du volontariat des missions d'hébergement, car le taux d'occupation des résidences universitaires

est élevé. Ce faisant, les personnels ouvriers sont parfaitement conscients des risques supplémentaires qu'ils prennent pour leur propre santé.

L'argumentaire gouvernemental pour refuser une troisième session n'était pas acceptable, il n'est aujourd'hui absolument plus entendable.

Les sessions 2018 et 2019 (qui ont eu lieu en 2019) du plan de titularisation prévoyaient 2000 titularisations, qui ont donc été budgétées pour 2020. Seuls 1601 agents ont été titularisés. Le refus de titulariser 399 contractuels dans le cadre d'une troisième session 2020 sous prétexte que le budget 2020 est bouclé masque une économie budgétaire inacceptable sur le fond et particulièrement mal venue dans les circonstances actuelles.

D'autant plus que ce n'est pas le manque de candidatures qui explique ce sous-recrutement, mais le fractionnement des recrutements au sein d'un même corps d'adjoints techniques en spécialités par métier et en régions, sans que des transferts entre spécialités et entre régions aient été prévues pour les postes infructueux. Avec un dispositif plus souple 2000 fonctionnaires auraient été recrutés, et non 1601. La CGT, qui a engagé sa signature dans un protocole d'accord avec les autorités de l'Etat, considère que les 399 recrutements manquants sont tout simplement dus aux personnels.

Les volontaires à la titularisation vont au-delà de 399, puisque de nombreux agents ont attendu de voir quelles sont les conséquences de la titularisation pour leurs collègues pour exprimer leur volonté d'être titularisés. Nous demandons donc au MESR de recenser une nouvelle fois les agents volontaires pour une troisième session pour fixer un nombre définitif de recrutements.

Nous ajoutons que l'affirmation par l'Etat du choix politique d'organiser une troisième session de titularisation en 2020, à hauteur des demandes exprimées, serait considérée par l'ensemble des personnels des CROUS, de tout statut, comme une reconnaissance collective de la qualité de leur mise en œuvre des missions de service public dans ces circonstances exceptionnelles.

Une telle reconnaissance de la manière de servir des agents publics et de la valeur du statut général des fonctionnaires nous paraît particulièrement indispensable aujourd'hui.

Demeurant disponible pour tout contact complémentaire que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour l'UFSE-CGT.  
Jean-Marc CANON



Secrétaire Général

Copies à :

- Madame Marine Darnault, Directrice adjointe de Cabinet
- Monsieur Thierry Le Goff, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique